



Le Courrier d'Attac 57

Comité local mosellan de l'Association pour une Taxation des
Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens

n° 31 d'avril - mai 2006

SOMMAIRE

Attac en Moselle

- AG d'Attac Moselle p 2
La crise de la participation
citoyenne p 2
L'Université populaire
d'Attac Moselle p 3/4
Du côté des groupes de
Proximité p 4/5

Attac en France

- Le manifeste de franche rupture
avec les politiques néolibérales p 5

Dossier thématique : L'Environnement

- Les OGM p 7/8
Une directive pour légaliser la
dissémination des OGM
Campagne auprès des députés
mosellans
L'eau p 8

L'Europe

- Examen des traités fondamentaux
européens en vigueur p 9/10
La directive Bolkestein revue
et corrigée... p 10
Le libéralisme n'a plus d'avenir ! p 10

Tribune libre

- Borny, un quartier de Metz ? p 12

Pièce jointe :

- L'agenda
Le bulletin d'adhésion 2006

EDITORIAL

A l'heure où j'écris ces lignes, les manifestations contre le CPE battent leur plein. Quelque soit l'issue que le gouvernement donne à cette loi (et j'espère qu'elle sera retirée quand vous lirez ces lignes), ces protestations intervenant après les « émeutes » des banlieues sont révélatrices d'un profond malaise de la jeunesse qui ne trouve plus sa place dans notre société.

Exclus du RMI, exclus du monde du travail, il ne leur reste que la révolte pour s'exprimer. Ajoutez à tout ceci un ascenseur social en panne, un refus de l'immigré et plus généralement de l'autre, le développement des communautarismes les plus divers et donc le repli sur soi est aujourd'hui la réponse que beaucoup sont en train de développer.

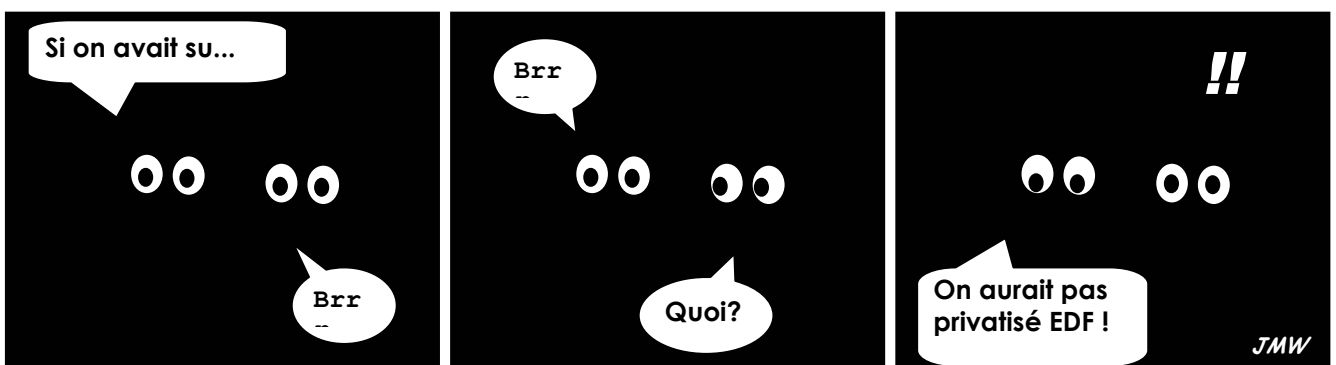
Nous nous éloignons de plus en plus des principes fondamentaux de la république « liberté, égalité, fraternité » et du modèle social qui est son corollaire.

C'est à mon sens sur ces points que l'action de notre association doit porter en premier lieu. Il nous faudra donc développer l'action citoyenne, le développement de la connaissance et les mobilisations les plus diverses pour remettre en valeur ces principes fondamentaux.

La tâche est ardue, l'objectif ambitieux mais tous ensemble nous pouvons y parvenir.

Christian Szacowny

Equipe du journal : Anne, François, Tof, Valérie





Attac en Moselle

Assemblée Générale d'Attac Moselle – 4 février 2006

Michel Kohn, président, a ouvert la 7^{ème} Assemblée Générale d'Attac Moselle.

Guillaume Bassaget, secrétaire a ensuite présenté les grandes lignes de l'activité 2005 :

- la campagne référendaire achevée par la victoire du « non » le 29 mai 2005 ;
- la création d'un groupe de travail « développement durable » ;
- les activités régulières comme l'élaboration du Journal d'ATTAC Moselle ;
- la création de l'université populaire à Metz ;
- la campagne contre la directive Bolkestein commencée fin 2005.

Gérard Kimmel, trésorier, a exposé les comptes du comité local au 31 décembre 2005. La trésorerie est saine et le bilan positif. Cependant l'association risque d'être touchée par la baisse du nombre d'adhérents qui se produit au niveau national. De plus, l'excédent semble bien lié à une diminution des postes de dépense (due à une diminution de l'activité) plutôt qu'à une augmentation des recettes. L'AG a voté à l'unanimité de rétrocéder les deux derniers trimestres de cotisations reçues par le Comité Local de Moselle au siège d'Attac pour faire face aux difficultés financières d'Attac France, suite aux dépenses engagées dans la campagne du non à la constitution européenne.

Michel Kohn a présenté la proposition du Conseil d'Administration sortant concernant l'orientation 2006. Ces orientations sont au nombre de trois :

- une campagne d'adhésions qui est le préalable de toutes nos activités, car elle peut seule nous permettre de nous donner les moyens de nos ambitions ;
- la poursuite de la campagne référendaire par une campagne contre la directive Bolkestein et en particulier au sein du « collectif du 29 mai » ;
- le développement de nos activités d'éducation populaire : d'une part dans le cadre de l'université populaire créée l'an dernier, et d'autre part en remettant à l'ordre du jour la tenue de tables rondes « l'économie et la politique, c'est pas sorcier ».

Les nouveaux bureau et conseil d'administration d'Attac Moselle sont constitués de :

Christian Szacowny - Président
Pascal Schuster – Président adjoint
Guillaume Bassaget- Secrétaire
Isabelle Vaucher – Secrétaire adjointe
Gérard Kimmel – Trésorier
James Roy – Trésorier adjoint

Alain Lerouge, François Lévy, Valérie Lorentz, Vincent Mellano, Anne Verny et Jean-Michel Wollmann.

La crise de la participation citoyenne par Jacques Nikonoff

Il nous l'avait promis, il a tenu parole, et pourtant nous ne lui avons pas fait de cadeau ! En effet, suite à sa défection accidentelle en automne, Jacques Nikonoff avait promis de venir à Metz tenir une réunion publique sur le thème de notre choix. Nous l'avons convié à l'occasion de notre AG le 4 février dernier. Nous ne lui avons pas choisi un thème facile, il a relevé le défi. Voici un petit résumé de son exposé.

Jacques a commencé par relativiser la crise citoyenne. S'il est indéniable que les élections politiques et syndicales voient leur taux de participation baisser de façon régulière, force est de constater que les citoyens se sont fortement mobilisés lors du référendum de mai dernier !

Nous constatons aussi une baisse de la participation dans les associations dont l'objet est collectif, par contre nous assistons à un développement des associations de défense en tout genre.

Vraisemblablement, nous assistons à une évolution consumériste de la participation citoyenne avec l'attente d'une contre-partie.

De ces constats généraux, on peut en déduire que l'offre politique n'est plus en adéquation avec les attentes des citoyens. Pour autant, il n'y a pas matière à désespérer lorsque les citoyens le juge nécessaire, ils se mobilisent, comme lors du référendum, du printemps 2005 ou de l'élection présidentielle de 2002.

Il faut noter que sur les vingt dernières années, les engagements n'ont guère été récompensés, la situation ne s'est guère arrangée et les perspectives, dessinées par le personnel politique, tendent à se boucher.

Durant ce temps, les politiques se sont déchargés de leurs responsabilités vers le pouvoir économique. Ce dernier a tenté de discipliner le salariat afin de détruire les velléités d'engagements collectifs. Il y est parvenu, tant dans les entreprises en affaiblissant le syndicalisme que dans la vie publique.

Ainsi, s'est dessinée une hégémonie des marchés et donc du néo-libéralisme. Même certaines organisations syndicales et partis politiques progressistes y ont cédé.

Il a fallu attendre la construction du mouvement altermondialiste pour remettre en cause et critiquer cette idéologie prédominante. Ce mouvement se construit de façon durable autour d'Attac, notamment. Ce mouvement pourra faire bouger les partis et les syndicats. Il commence même à le faire. Cela permet raisonnablement d'espérer une reprise de l'engagement citoyen.

Après cet exposé, Jacques Nikonoff a répondu aux nombreuses questions de l'assistance.

Cet exposé est incontestablement optimiste, cependant assez réaliste et réconfortant. Il est aussi de notre responsabilité en tant que citoyens, adhérents d'Attac, d'interpeller les acteurs économiques, politiques et sociaux afin qu'ils reviennent vers les préoccupations des citoyens. Et c'est ainsi, en revenant sur les thèmes proches de l'environnement quotidien des gens que l'on redonnera dynamisme à l'engagement citoyen. Il y a donc bien des raisons d'espérer...c'est à nous de jouer !

Michel Kohn



L'UNIVERSITÉ POPULAIRE D'ATTAC MOSELLE

Attac Moselle a ouvert à Metz, en octobre 2005, une « Université Populaire ».

Qu'est-ce qu'une Université Populaire?

Il existe, et c'est heureux, plusieurs Universités populaires en France.

Une Université Populaire est une université qui s'adresse à tous, sans conditions d'âge, sans conditions d'accès, sans obligations ni sanctions, sans diplômes exigés ou délivrés, sans contrôle de présence, sans contrôle de connaissances ni d'examens, et ce, gratuitement, autant pour les participants que pour les intervenants et les animateurs.

Elle a pour objectif de diffuser des connaissances et des éléments de culture et de réflexion à un public le plus large possible.

Son esprit est de considérer la culture comme un moyen de construction de soi et de sa citoyenneté, non comme un simple loisir.

Elle répand le plaisir de savoir, parfois méconnu, et répond au désir de savoir, aujourd'hui largement partagé. Ainsi, elle est un outil au service du projet d'éducation populaire qui anime Attac.

Où et quand se tiennent les rencontres de l'Université Populaire d'Attac-Metz ?

Les rencontres ont lieu les 1er et 3ème mardi de chaque mois, hors vacances universitaires, de 18h30 à 20h30, à l'IUT de Metz, Ile du Saulcy.

Le Conseil d'Administration de l'IUT a en effet accepté, et nous l'en remercions, de mettre gracieusement cette année à notre disposition, pour cette activité d'éducation populaire, un amphithéâtre de l'IUT.

Tous les intervenants sont de la région : enseignants, ingénieurs, employés, de Metz et de sa région, en activité ou à la retraite.

Les rencontres qui ont eu lieu :

4 Octobre 2005 : « *La reconversion de l'industrie sidérurgique et ses conséquences en Lorraine et en Europe* » par Charles ROEDERER, ingénieur à la retraite.

18 Octobre 2005 : « *Les problèmes actuels de l'environnement : le réchauffement climatique* » par Christian SZACOWNY, Ingénieur en Environnement.

15 Novembre 2005 : « *Que nous apprennent réellement les sondages d'opinion ?* » par Daniel VAGOST, Professeur de Mathématiques à l'Université de Metz.

6 Décembre 2005 : « *Les erreurs de la reconversion économique dans les pays de l'Est* » par Charles ROEDERER.

3 Janvier : « *Parler, à quoi ça sert ? Les grandes fonctions du langage* » par Jean DAVID, Professeur honoraire de l'Université de Metz.

17 Janvier 2006 : « *Le monde du livre* » par Jacques FOURES, Librairie Geronimo.

7 Février 2006 : « *Les logiciels libres et la philosophie du « libre »* », par David VANTYGHM, Informaticien.

7 Mars 2006 : « *Peut-on concilier individualisme et solidarité ?* » par Christopher POLLMANN, Professeur à l'Université de Metz.

21 Mars 2006 : « *L'individu isolé : comment y remédier ?* » par Gérard SAUTRE, Sociologue

Les rencontres programmées :

4 avril : « *La déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen : une révolution humaniste, ou un manifeste libéral ?* » par Guillaume BASSAGET, enseignant.

18 avril : « *Les femmes et la politique* » par Christiane PALLEZ, Conseillère générale de Metz.

16 mai : « *Diversité culturelle et accueil de l'autre* » par Bruno MASALA, Président du Club d'Espéranto de Metz

6 juin : « *Le nucléaire : une nécessité ?* » par Christian SZACOWNY, Ingénieur en Environnement.

20 juin : « *Les euros régions : remise en cause des souverainetés nationales ?* » par Marie-France GAUNARD-ANDERSON, Maître de Conférences à l'Université de Metz

Et pour 2006-2007 ?

Les rencontres de l'Université Populaire se poursuivront, mais nous pensons l'an prochain introduire une nouveauté qui consisterait à centrer les interventions de chaque trimestre autour d'un thème donné. Nous sommes en train d'étudier trois thèmes :

L'économie aujourd'hui : mondialisation, pays émergents, redistribution, chômage, travailleurs pauvres...

Inégalités et discriminations : financières, sociales, culturelles, culturelles, l'inégalité Hommes/Femmes, liberté et égalité....

Le développement durable : croissance et décroissance, croissance quantitative ou qualitative et culturelle, le modèle occidental....

Bien entendu, nous vous tiendrons au courant régulièrement..

CAHIER DES CHARGES A L'ATTENTION DE MMES ET MM. LES INTERVENANTS

L'accueil du public.

25 à 40 personnes assistent aux rencontres. Pour une agglomération de la taille de celle de Metz, est-ce peu ? Est-ce beaucoup ? A chacun d'en juger. Pour ma part, je pense qu'il faut de toutes façons faire mieux. Nous essayerons l'an prochain d'améliorer notre communication.

Il nous faudra aussi encourager le vrai débat : trop souvent, jusqu'ici, l'heure réservée au débat a été utilisée par les auditeurs à poser des questions pour faire préciser tel ou tel point, et pas vraiment pour exposer leur propre point de vue. Peut-être sont-ils arrêtés par l'idée qu'ils ne sont pas assez compétents, face à l'intervenant paré de son expertise ?

Depuis peu nous communiquons aux intervenants le « cahier des charges » ci-contre.

Université Populaire et tables rondes.

Les tables rondes d'Attac n'en sont pour l'instant qu'à l'état de projet. Elles revêtiront une forme voisine des rencontres de l'Université populaire, exposé suivi de débat, mais l'objectif et l'esprit sont totalement différents.

Les tables rondes sont destinées à promouvoir les positions d'Attac. Elles partent de l'idée « la politique c'est pas sorcier ». Elles seront plus proches de l'actualité (par exemple : une campagne électorale, à quoi ça sert ?), et donc plus polémiques. C'est pourquoi elles n'auront sans doute pas lieu à l'IUT, qui fort justement voulu que soit respectée la neutralité de ses locaux.

Nous sommes heureux que vous ayez accepté d'intervenir aux rencontres de l'Université Populaire d'Attac Moselle. Le présent texte a pour de vous indiquer quel est précisément l'objectif de ces rencontres, afin que vous puissiez en tenir compte dans votre intervention.

En tant qu'Association d'Education Populaire, nous poursuivons un double objectif :

- d'une part, la transmission de connaissances, avec un vocabulaire compréhensible par tout le monde, sur un thème d'intérêt général, par une personne compétente dans le domaine ;

- d'autre part, l'éducation au débat démocratique, c'est-à-dire à la confrontation, même vive, des idées, dans le respect absolu des personnes qui les portent.

En ce qui concerne le premier point, nous souhaitons que, dans la perspective d'une éducation qui soit réellement populaire, les connaissances apportées aillent au-delà d'une simple description, et permettent l'expression d'une préoccupation que le public puisse partager.

Le second point, quant à lui, est aussi important que le premier puisque, comme vous le savez, nous lui réservons au moins une heure sur les deux que dure la rencontre. Pour qu'il y ait véritable débat, sont nécessaires le partage préalable des contenus de savoir et des outils de connaissance. Cela implique que :

- vous citiez les différents points de vue sur le sujet traité, de sorte qu'apparaissent les termes du débat,

- vous preniez une position personnelle, en l'annonçant comme telle.

Ces demandes que nous vous présentons n'altèrent en rien votre totale liberté de construction de votre intervention.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Attac Moselle.

Dernier point : le public ne compte que peu, le plus souvent pas plus d'une demi douzaine d'adhérents d'Attac-Metz.

Du côté des groupes de proximité ...

de Sarreguemines

L'AG d'Attac 57 début février a été l'occasion d'un renouvellement de la représentation du groupe de Sarreguemines au sein de son conseil d'administration : ce sont maintenant Jean-Michel Wollmann et Pascal Schuster qui y siègent.

En ce qui concerne les activités du groupe (qui compte 9 personnes), nous pouvons distinguer trois directions :

- 1- une action publique centrée sur le chômage qui comportera présentation de livres, conférence, film et peut-être du théâtre. Notre prochaine réunion devra définir les contours définitifs de cette action, ainsi que la date retenue pour sa concrétisation.
- 2- Trois membres du groupe continuent de participer aux actions du Réseau Education Sans Frontières (RESF) orientées vers la protection des droits – en ce qui concerne l'éducation, le logement etc... des enfants sans papiers. Actuellement, le réseau s'investit dans la recherche de « parrainages civils » de ces enfants par des personnalités élues et des personnes privées.
- 3- Pour ce qui est du projet de manifeste 2007 d'Attac, le groupe y participera en rédigeant une ou plusieurs fiches, notamment sur l'idée d'« entreprise à but non lucratif », ainsi que sur le contrôle démocratique de l'activité des élus et sur le rétablissement effectif de la séparation des pouvoirs.

Rappelons que le groupe se réunit régulièrement le dernier lundi de chaque mois à 20h, dans l'une des salles du Foyer Culturel, 3 rue Jacques Roth à Sarreguemines. Les réunions sont ouvertes non seulement aux adhérents mais aussi aux sympathisants.

Michel Duparchy

de Saint Avold

Le comité local pour un forum pour une alternative anti-libérale et citoyenne réunissant le groupe local d'Attac Saint Avold, l'Union Locale CGT – le MRAP – le PS et le PCF, a organisé une soirée débat public le 24 mars à la piscine de Saint Avold. La soirée s'est déroulée autour du thème « DE NOS LUTTES POUR L'EMPLOI ». La projection du film de la lutte de RONAL a été suivie d'un débat.

Gérard Kimmel

Du côté des groupes de proximité (suite)

de Thionville

Le groupe de proximité de Thionville fait partie du collectif Thionvillois pour une alternative au réacteur nucléaire EPR. Il organise un rassemblement le samedi **8 avril à 15h00** place du marché à Thionville

Stand d'information, pyramide de déchets, animations de rues seront au programme.

Le rassemblement sera suivi de la commémoration du 20^e anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl du 26 avril 1986.

Cette journée est organisée dans le but de promouvoir la manifestation internationale organisée à Cherbourg le week-end suivant.

(cf site : www.stop-epr.org).

Un bus est organisé au départ de Thionville, Metz et Nancy (prix estimé : 40€)

Contactez le 03.82.86.27.41

Vincent Mellano



de Metz

Le groupe développement soutenable

Le groupe a organisé, le jeudi 16 mars une table ronde sur l'eau et « les actions locales pour un défi mondial ». Alex NIKICHUK, responsable de la Commission « Eau » d'Attac France a présenté la gestion de l'eau en France (voir article page 8).

Lors de la dernière réunion du groupe, une réflexion a eu lieu sur la démarche d'Agenda 21 (l'agenda du 21^{ème} siècle au plan local a été lancé après le sommet de Rio et certaines villes se sont déjà engagées) dans laquelle Metz veut s'engager d'ici 2007.

L'idée a également émergé d'organiser des tables rondes sur la notion de « développement ».

Les collectifs

Attac Moselle a été sollicitée par le MRAP pour constituer un collectif « contre l'immigration jetable » (contre le projet de loi CESEDA). Le CA a donné son accord pour y participer.

% Attac en France

Un document essentiel en préparation :

LE MANIFESTE DE FRANCHE RUPTURE AVEC LES POLITIQUES NEOLIBERALES

*Le rythme de parution de notre journal ne nous a pas permis de faire suivre ce moment essentiel de la vie de notre association. Il s'agit d'élaborer un « manifeste de franche rupture avec les politiques néolibérales ». Nous espérons que vous en avez eu néanmoins l'information par les sites d'ATTAC notamment. Il nous a semblé toutefois important de vous rappeler l'origine de cette action en publiant ce qui en a été le point de départ : la déclaration du **Conseil d'administration d'ATTAC du 14 janvier 2006** et de vous inciter à suivre et à participer au maximum à la poursuite de cette réflexion. Voici cette déclaration :*

A la victoire d'un « non » majoritairement antilibéral au référendum du 29 mai, le gouvernement français et les instances européennes ont répondu par l'intensification de leurs politiques néolibérales. La poursuite du processus d'adoption de la directive Bolkestein en témoigne. Cette obstination et ce mépris du suffrage universel attestent que les « non » des peuples néerlandais et français n'ont pas été entendus.

Aussi, en France, la préparation des échéances électorales de 2007 doit permettre le débat sur de véritables alternatives aux politiques menées depuis plus d'un quart de siècle, et dont les ravages se font sentir chaque jour davantage, comme en témoigne, entre autres, la récente « crise des banlieues ».

Attac, après sa forte implication contre le traité constitutionnel européen, se donne comme principale priorité de ces prochains mois l'élaboration de propositions de franche rupture avec le néolibéralisme.

Le Conseil d'administration de l'association, réuni le 14 janvier, lance un appel à toutes les composantes d'Attac, aux comités locaux et à l'ensemble de ses adhérents pour qu'ils s'investissent dès à présent dans ce grand chantier.

Bien sûr, tous les citoyen(nes) y sont également conviés. L'exemple du référendum européen a fait la preuve que l'engagement du plus grand nombre est une des conditions pour que les choses bougent. Rejoindre Attac est une manière particulièrement efficace de faire entendre sa voix.

Ce travail d'élaboration débouchera sur un Manifeste soumis aux adhérents lors de l'assemblée générale du mois de juin 2006. Il sera ensuite publié et servira de base aux interventions d'Attac en direction des citoyennes et citoyens à partir de l'automne.

L'association ne présentera ni ne soutiendra de candidat aux élections présidentielle et législatives, mais elle ne négligera aucune occasion de mettre ses propositions au cœur du débat public.



dossier thématique : l'Environnement

Une directive pour légaliser la dissémination des OGM !

Malgré une opinion publique défavorable aux OGM, le lobby continue son forcing pour les imposer. Le projet de loi français de transposition de la directive européenne 2001/18 relative aux OGM qui doit être voté par les sénateurs puis les députés fin mars va dans ce sens en faisant le choix d'instaurer un véritable droit de disséminer les OGM dans l'environnement, donc à légaliser la contamination généralisée des cultures, de l'alimentation et de l'environnement. La France vient pourtant de reconnaître le principe de précaution en l'incluant dans la Constitution (article 5 de la Charte de l'environnement) !

L'urgence de transposition de la directive européenne en droit national ne saurait justifier d'imposer les OGM en France :

Le texte adopté le 8 février en Conseil des Ministres a pour vocation de transposer en droit français les objectifs de la directive européenne 2001/18/CE du 12 mars 2001 relative à la dissémination volontaire dans l'environnement d'OGM. Cette transposition aurait dû intervenir avant le 17 octobre 2002 et à ce titre, la France fait actuellement l'objet d'une saisine de la Cour de justice européenne.

Devant cette urgence, le seul Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a rédigé un projet de loi qui prétend encadrer la dissémination des OGM et assurer la protection de l'environnement. Cette urgence **ne justifie pas pour autant une loi qui entérine et établit de fait la coexistence en plein champs des plantes génétiquement modifiées (PGM) et des autres cultures.** La Directive européenne 2001/18/CE prévoit dans son article 23 **une clause de sauvegarde** permettant aux Etats de **se prononcer pour un moratoire.** La Grèce a notamment renouvelé pour 18 mois l'interdiction de la culture et de la vente de maïs transgénique de Monsanto.

Le principe de précaution mis à mal par le projet de loi :

En renvoyant les décisions importantes à des décrets d'application pris par le Conseil d'Etat (cf art. L 663-14), **le projet de loi impose progressivement les OGM.** Ainsi, **toutes les mesures de précaution, pour la santé, l'environnement et la survie des cultures non OGM sont conditionnées à des décisions ultérieures et sans possibilité de regard du citoyen.**

Le principe de précaution a été introduit dans la Constitution française par la Charte de l'Environnement le 28 février 2005. De même, la directive 2001/18 fait explicitement référence à ce principe fondamental du droit.

Or, ce projet de loi **ne fait pas référence** au droit de vivre dans un « environnement équilibré et respectueux de la santé ». **Ainsi, le projet de loi viole le principe de précaution et apparaît de fait anticonstitutionnel.**

L'expertise indépendante ignorée :

L'évaluation du risque lié aux OGM repose sur des critères d'évaluation scientifiques émanant des firmes OGM qui sollicitent des autorisations. Actuellement, cinq entreprises contrôlent le marché des OGM : Monsanto, Dupont-Pioneer, Syngenta, Dow, Bayer et quatre espèces dominent les plantes faisant l'objet de manipulation : soja, maïs, coton et colza (98%). **Le projet de loi ne prévoit cependant pas l'intervention d'expertises pluralistes et indépendantes.** Pourtant, dans une Lettre Ouverte, 830 chercheurs de renom alertent les décideurs des dangers sanitaires et environnementaux liés à la dissémination des OGM, **apportant ainsi un avis indépendant sur cette question de société majeure.**

Le gouvernement a demandé à Bruxelles (note du 19 septembre 2005) de restreindre la publication des études sur l'éventuelle nocivité des OGM, demandant notamment que les études de

toxicité pour la santé humaine soient expressément exclues du domaine public !

L'information du public écartée, des maires bafoués dans leurs fonctions :

L'un des points clefs de la directive 2001/18/CE est l'information du public. **Le projet de loi ne garantit pas systématiquement l'information du public** sur la localisation des parcelles OGM commerciales. **Il écarte toute information du public sur les effets des OGM sur la santé humaine.**

De même, l'article 22 de ce projet de loi **écarter les élus locaux de tout accès direct à l'information sur les cultures implantées sur le territoire de leur commune.** Les maires seront ainsi bafoués dans leur rôle de premier magistrat, alors qu'ils resteront au premier rang pour répondre aux interrogations de leurs administrés en cas de pollution génétique avérée.

Une très grave remise en question des labels agricoles de qualité

Le projet de loi part du principe que les cultures agricoles non OGM devront coexister avec des cultures OGM. La pollution de l'environnement par les OGM est donc anticipée et légalisée, ce qui constitue une menace pour la biodiversité et la liberté de choix du consommateur. Cette loi est également en totale opposition avec les cahiers des charges de labels de produits de qualité (Label Rouge, AOC, AB). D'autant plus qu'un nouveau projet de règlement de la Commission européenne prévu d'être voté en 2006 supprimerait l'interdiction des produits chimiques de synthèse pour les végétaux et autoriserait une tolérance de pollution constante d'OGM au seuil de 0,9% dans l'agriculture biologique.

Les pollués seront les responsables et les payeurs :

A l'heure actuelle, les assureurs refusent de garantir le risque sanitaire, environnemental, agricole, lié à la prolifération des OGM. **Ce projet de loi engage la seule responsabilité des agriculteurs** et instaure le principe du pollué-payeur. **L'Etat s'exonère de toute responsabilité en cas de contamination et les firmes semencières seront les seules véritables bénéficiaires de ce projet de loi.**

La criminalisation de toute forme de résistance citoyenne :

Les derniers procès des faucheurs volontaires reconnaissent dans leurs actions de désobéissance civile l'état de nécessité et pourtant, **le projet de loi criminalise toute forme de résistance citoyenne.**

Analyse réalisée par Attac Indre

Une journée mondiale contre les OGM aura lieu le 8 avril 2006, pour informer la population et montrer un front commun contre les OGM (en plein air et dans les assiettes). cf site <http://altercampagne.free.fr>

.../...

Non au projet de loi sur les OGM : campagne auprès des députés mosellans

A la mi-janvier, nous avons pris connaissance du projet de loi fixant les conditions de disséminations massives des OGM dans l'environnement. Un dernier avertissement venait d'être donné à la France en décembre 2005 par la Commission européenne d'avoir à transcrire la directive européenne (cf page 6).

La lecture de ce projet scandaleux n'autorise aucun doute quant à la volonté du Gouvernement de donner toutes les garanties possibles aux marchands d'OGM, pour que leurs manipulations génétiques se développent à grande échelle : ce texte organise l'appropriation du vivant par quelques multinationales (Monsanto - Syngenta - Limagrain...).

- Il tend à laisser s'installer des cultures commerciales génétiquement modifiées avec un maximum de risques de contamination pour les cultures conventionnelles et de qualité (label rouge, A.O.C., BIO). En dessous du seuil de 0,9% retenu actuellement comme présence d'OGM, aucune indemnisation ni traçabilité n'est prévue.

- Les autorisations de dissémination d'OGM à titre expérimental sont délivrées sans évaluations sérieuses.

- En prenant comme prétexte le secret commercial, les firmes qui cultiveront en plein champ bénéficieront, en plus du brevet, de la possibilité de garder secrètes les études de toxicologie.

- Le Gouvernement refuse de publier les études de risques sur la santé qui ont été réalisées et dans son projet de loi il est écrit : « ...c'est cette volonté d'équilibre, de transparence et de précaution que traduit le projet de loi » .

Voilà quelques points relevés dans ce projet de loi au contenu inférieur à celui du rapport parlementaire. Le DEAUT (voir son commentaire dans le R.L. du 9 février 2006) et à celui de la Directive européenne (absence du principe de précaution- de l'article 23...).

Dès cet instant, des citoyens, des Associations de défense de l'environnement et des consommateurs, Attac, la Confédération paysanne..., se sont mobilisées immédiatement et partout en France.

Dans chaque région, dans chaque département, dans des villes, des communes, des actions ont été lancées, menées et continuent encore.

En Bretagne, des milliers de personnes ont défilé dans les rues.

Une lettre est proposée à chaque personne pour écrire à son Député, son Sénateur.

Dans chaque département lorrain, un Collectif d'Associations écrit aux Députés et Sénateurs de son département pour leur faire part de la dangerosité de ce texte.

En Moselle, nous avons décidé de rencontrer chacun des 15 parlementaires (nous ne sommes pas gâtés : en Meuse ils sont au nombre de 4). A ce jour, 13 rencontres ont eu lieu après des dizaines de demandes de rendez-vous.

Nous sommes étonnés de l'ignorance de la plupart d'entre eux sur ce sujet : certains font confiance aux « spécialistes » : leurs références sont le rapport Le DEAUT, les scientifiques (nous devrions écrire « des » scientifiques : G. E. SERALINI, J. TESTART, D. BELPOMME, Ch. VELOT... ne sont pas d'accord avec la thèse défendue par les pro - OGM).

Un apport d'informations, une critique du projet de loi, des propositions sont faits à chaque visite.

Les discussions sont quelques fois polies, d'autres fois plus participatives, passionnées voire chaleureuses.

Chaque fois, François leur remet une boîte d'œufs BIO en précisant qu'il s'agit peut-être d'une des dernières boîtes qu'ils verront sur le marché (un parlementaire nous dit avec une certaine émotion qu'il la gardera comme « objet de collection » !).

Nous appuyons sur le fait qu'il s'agit d'un phénomène de société qui dépasse les clivages gauche- droite, que le sujet est transversal, que chaque personne y compris chaque parlementaire peut avoir un regard personnel face aux OGM, que chaque parlementaire a à se prononcer en conscience et pas seulement en fonction de la discipline de groupe (un Député UMP nous a précisé que quelle que soit l'attitude de son groupe, il voterait contre le projet actuel).

Nous ne baignons pas dans l'optimisme, mais nous sommes persuadés que nos interventions ont permis et permettent d'ouvrir des portes, d'éclairer, d'expliquer, d'enfoncer les clous, de justifier notre opposition à ce projet.

Chaque fois, nous donnons à notre interlocuteur un petit dossier pour asseoir nos dires.

Le 21 mars, un pique-nique est prévu dans les jardins du Luxembourg lors de la discussion du texte au Sénat. En mai, il viendra devant l'Assemblée nationale. Chacun de vous doit écrire à son Député avant le « joli » mois de mai... : un parlementaire nous a dit que recevoir un certain nombre de lettres était pour lui signifiant et qu'il en tenait compte.

Un Sénateur UMP nous a écrit : « (Il) ne manquera pas de relayer notre position auprès du Gouvernement et du rapporteur...Soyez assuré de la plus grande vigilance en la matière, afin que le projet de loi apporte une réponse sanitaire, environnementale et scientifique responsable, transparente et pragmatique ». La « Chose » est écrite.

Un autre Sénateur de droite nous a fait une lettre en indiquant qu'il avait déposé une question écrite en février au Sénat mentionnant ceci : « ...l'un des principes fondamentaux au sein de l'Union européenne est que les données relatives à la sûreté doivent être publiées, d'autant que si les OGM ne présentent pas d'inconvénients pour la santé des consommateurs, il n'y a aucune raison de garder le secret sur les tests comparatifs effectués sur les animaux ». A ce jour, il n'a pas eu de réponse du Gouvernement.

Avant le passage du projet devant les Députés, nous ne manquerons pas de leur rappeler, par courrier, que nous rendrons public leur vote sur ce projet afin que leur électorat respectif dispose de l'information utile afin de se déterminer à leur tour lors des prochaines échéances électorales.

Alors à nos crayons !

Et n'oublions pas que le 8 avril, nous avons à mettre en place la journée internationale de lutte contre les OGM.

Jean Marie MIRE



Dossier thématique : l'Environnement

L'eau

L'or bleu

L'eau est un patrimoine commun précieux et une ressource vitale limitée. Depuis 1900, la quantité d'eau douce utilisée a été multipliée par six (150 l par habitant par jour) et, dans 20 ans, le manque d'eau risque d'affecter la vie de 2 habitants de la planète sur 3. Cette flambée de la consommation vient pour moitié de l'augmentation de la population et pour l'autre moitié de son utilisation à outrance dans l'irrigation agricole, l'industrie et le mode de vie domestique moderne.

En France, pour gérer, distribuer et épurer les eaux usées, les collectivités ont la possibilité soit de gérer directement leurs services **en régie**, soit de déléguer ce service à une société privée, **en affermage*** ou **en concession**. 56 % des communes françaises ont délégué leur service de gestion de l'eau (potable et assainissement), ce qui comprend 80% de la population.

Les sociétés privées de gestion de l'eau sont au nombre de trois : la Générale des Eaux alias Véolia ex Vivendi (56% des parts du marché), la Lyonnaise des Eaux, alias Suez (29%) et la Saur, groupe Bouygues (13%) qui bien sûr ne se font pas une concurrence importante. Le Conseil de la Concurrence note le caractère « peu concurrentiel » du marché ! De ce fait, comme le démontrent toutes les études réalisées sur le sujet, le prix de l'eau est plus élevé lorsque c'est le privé qui gère ce service. Selon une étude de l'OCDE, le mètre cube en France (distribution et assainissement) se situe au troisième rang mondial, après le Danemark et les Pays Bas. C'est dire qu'en France le prix de l'eau est particulièrement élevé. Autrement dit la facture que vous payez sert à financer les actionnaires de ces sociétés. Ce sujet très vaste sera traité dans un prochain article.

En Moselle

En Moselle, une pénurie importante n'est pas à craindre. Il faut toutefois être prudent car les effets du réchauffement climatique sur la pluviométrie sont incontestables.

L'alimentation en eau provient de forage dans les grès (100 m de profondeur pour éviter les pollutions par pesticides), de l'eau des rivières (Sarreguemines depuis la Sarre, Toul et Nancy depuis la Moselle, une partie de Metz depuis la Moselle) dont le traitement est plus coûteux et du lac de la Madine.

La Ville de Metz délègue le service public de production et de distribution d'eau potable à un opérateur privé. Ainsi, la Société Mosellane des Eaux, filiale de Générale des Eaux alias Veolia, gère depuis le 1er juillet 1973 le service d'eau potable de

la Ville de Metz. Le contrat de délégation de service public a été renouvelé le 1er juillet 2003 pour une durée de 15 ans. Il s'agit d'un contrat d'affermage* régi par droit privé et non consultable par les citoyens. La station d'épuration des eaux usées est gérée sous forme de régie par la CA2M avec la création de la structure Haganis (assainissement et traitement des déchets).

Les stratégies des multinationales de l'eau

Depuis le 19ème siècle, la délégation du service public de l'eau à des entreprises privées caractérise "l'école française" de gestion de l'eau. Dans le monde, seuls 5% des services de l'eau sont ainsi confiés aujourd'hui à des entreprises privées, et le modèle français reste atypique en Europe. Malgré cela, ce modèle est promu à l'échelle internationale depuis une dizaine d'années. Il a permis à Vivendi et Suez de devenir des multinationales tentaculaires. Les multinationales, à quelques variantes près, suivent la même démarche : contrôler le secteur des délégations de services publics pratiquées par les collectivités (cantine, transport, chauffage, déchets, ...) Investir dans les entreprises de travaux publics afin de capter le marché stratégique de conception et de construction (usines de traitement, barrage, ...) et de les exploiter ensuite. S'associer pour faire du lobbying ou pour emporter des marchés sans faire jouer la concurrence (cas de Paris, où Vivendi et la Lyonnaise se partagent rive droite et gauche). Militer pour une gestion par traitement de la pollution (plutôt que par prévention), en proposant des moyens de dépollution toujours plus coûteux. Convaincre les élus à promouvoir un système par délégation qui ne leur impose aucun investissement et, finalement, seulement un contrôle réduit. Enfin, transférer ces bénéfices vers d'autres activités et particulièrement vers les secteurs de la communication : télécommunications, édition, médias et jouer ainsi d'une force de pression médiatique importante, par ailleurs renforcé par leur poids d'annonceur publicitaire.

Ca bouge !

Les mobilisations se multiplient contre la délégation au privé de la gestion de l'eau. Une étude de l'UFC-Que Choisir rendue publique début février dénonce les marges considérables des services de l'eau en France (59 % de marge nette pour le Syndicat des eaux de l'Ile de France). La démarche de l'association est une première puisque les comptes-rendus financiers des services de l'eau sont indéchiffrables.

Parallèlement, de plus en plus de citoyens demandent désormais des comptes aux maires sur les services de l'eau et poussent à leur retour en régie municipale. De nombreux élus s'interrogent dans le même sens.

Des exemples

Les usagers de **Grenoble** obtiennent en 2000 le retour en régie de l'eau après la mise en cause du maire Alain Carignon dans une affaire de corruption avec la Lyonnaise des Eaux.

A **Castres**, un comité d'usagers a gagné contre la même multinationale. Depuis les tarifs ont baissé de 10 %.

Neufchâteau, « pot de terre » : 8500 habitants a osé dénoncer le contrat passé avec la CEO, filiale de Veolia ex Vivendi « pot de fer » : 67800 collaborateurs dans 55 pays et 10 milliards € de chiffre d'affaires annuel. Le maire de Neufchâteau, comme de nombreux maires qui, depuis une vingtaine d'années ont choisi massivement la délégation (en se disant que ce serait un souci de moins et que l'affaire serait aux mains de professionnels), confie en 1990 la gestion de l'eau à la CEO. Le contrat est signé pour quinze ans. Mais les choses se gâtent vite lorsque M. Drapier, le maire se rend compte, vers 1992, que le tarif a tendance à augmenter. « *Je n'ai pu obtenir la moindre explication* », commente-t-il. Il fait réaliser une étude sur le prix de l'eau par un consultant indépendant. L'eau aurait dû coûter 2,90 euros le m3 alors que la compagnie la facturait 3,65 euros. M. Drapier envisage alors le retour en régie publique. Mais la compagnie multiplie les pressions. « *Lorsqu'ils sont venus pour me proposer de participer à un colloque à Madrid, avec une personne de mon choix, tous frais payés, je me suis senti outragé.* » En 2001, le contrat est résilié et une nouvelle régie voit le jour... Cette dernière, autonome, gère son propre budget. Depuis le retour en régie de l'eau, le prix a baissé de 25 % et de plus, des investissements ont permis de réduire les fuites et de construire une nouvelle station d'épuration. Quant à la transparence des comptes, c'est le jour et la nuit.

Et à **Châtelleraut**... Et à **Cherbourg**, la liste s'allonge...

Et à **Metz**, on s'y met ?

Christian et Valérie

Source : Le Monde Diplomatique, mars 2005

* **affermage**, la municipalité est propriétaire du réseau de distribution de l'eau, mais son exploitation est assurée par une société privée (le fermier)

EXAMEN DES TRAITES FONDAMENTAUX EUROPEENS EN VIGUEUR

Après l'échec de la ratification du Traité établissant une Constitution pour l'Europe (2005), les textes antérieurs continuent de fait à régir le droit communautaire. Souvent à ce sujet il est fait référence au Traité de Nice (2000), comme pour le déplorer.

La suite d'articles que vous allez lire témoigne initialement d'une volonté d'examiner de façon critique cette assimilation par trop hâtive du « droit primaire de l'UE¹ au Traité de Nice, pour pouvoir ensuite mieux établir la réalité du droit primaire européen en vigueur, et les contraintes politiques (économiques, sociales, fiscales et environnementales) qui s'y rattachent.

Nous commencerons donc par un bref exposé historique qui permettra de mieux rendre compte de la réalité plurielle des textes constitutifs du droit primaire européen. Puis nous examinerons ce qui actuellement définit les institutions et les procédures politiques européennes. Et enfin nous essayerons de cerner les contraintes politiques rattachées au respect de ces textes du droit primaire européen.

L'utilité militante d'un tel travail nous paraît manifeste. Parce qu'il permet d'abord de mieux définir la part de responsabilité des institutions européennes dans le contenu des politiques menées jusqu'au plan le plus local. Et parce qu'il permet également de mieux situer dans une perspective européenne la question des alternatives politiques : que faudrait-il changer pour qu'une Europe soit possible ?

Historique des textes en vigueur

Le Fonctionnement de l'Union Européenne est régi par un *système de traités* relevant du droit international.

Le premier traité, fondateur et toujours en vigueur aujourd'hui, est le « Traité instituant la Communauté Economique Européenne », signé en 1957 (*Traité de Rome* ou *Traité CEE*) avec application pour 1958.

Il institue la Communauté Economique Européenne², et il établit un objectif commun pour les Etats signataires : l'institution d'un marché unique européen régit par les quatre libertés de circulation : « libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux » (article 2).

L'union douanière progressive entre les Etats membres de la CEE est pour cela programmée de façon précise. Les entreprises publiques quant à elles sont bien déjà soumises aux règles de la concurrence (article 86), et leur financement public interdit car jugé distorsif dans le marché intérieur européen (article 87).

Le second traité, qui modifie le Traité de Rome sur quelques points mais ne l'abroge en rien, est l'*Acte Unique Européen* (AUE) signé en décembre 1985 et entrant en vigueur en 1987.

Les signataires s'y engagent à instituer un « espace sans frontière intérieure » avant le 1^{er} janvier 1993 (article 8A), comme le prévoyait mais sans programmation précise le Traité de Rome dans son article 8.

Pour ce faire, l'AUE étend le vote à la majorité qualifiée du Conseil à la plupart des

domaines liés à l'achèvement du marché intérieur, et en particulier la libre circulation des capitaux, tandis qu'à l'inverse, le Conseil doit continuer de statuer à l'unanimité dans tous les domaines de compétence où pourraient se faire jour une régulation harmonisée du libre marché (capacités financières de l'Union, politiques, sociales, fiscales, environnementales).

Dans ces domaines, chaque Etat ayant un droit de veto, les harmonisations sociale ou fiscale qui auraient pu permettre de s'opposer aux mécanismes du libre marché sont rendus quasiment impossibles.

En pratique, la signature de l'AUE correspond donc à la mise en application programmée des quatre libertés de circulation sans le marché intérieur européen, entraînant en particulier l'interdiction de toute restriction aux mouvements de capitaux et la marche forcée à la libéralisation des secteurs publics. La marque de Margaret Thatcher est visible. D'un objectif à atteindre, le marché unique libéralisé est devenu une obligation pour les Etats membres. Du point de vue institutionnel, l'AUE consacre aussi l'existence et le rôle du Conseil européen dans la CEE.

Le troisième traité, qui complète les dispositions du Traité CEE modifié par l'AUE en s'y ajoutant, mais là encore sans s'y substituer le moins du monde, est le « Traité sur l'Union européenne » (*Traité UE*), plus connu sous le nom de *Traité de Maastricht*, signé en 1992 et mis en application en 1993. Ce traité est lui aussi toujours en vigueur.

Il institue une Union Européenne entre les Etats membres de la Communauté Européenne. Prolongeant les traités antérieurs par la programmation d'une union monétaire pour 1995-1997 (qui se réalisera en fait en 1999-2000), il achève de ce fait la réalisation du marché commun par l'union monétaire, et prévoit pour cela la création d'une Banque Centrale Européenne. La BCE, qui verra effectivement le jour en 1998, y est définie dans ses statuts comme dans ses objectifs : il s'agit d'une institution européenne indépendante des autres institutions politiques de l'UE, et rivée au seul objectif de la stabilité des prix.

Le traité UE prive par là définitivement les Etats membres, comme d'ailleurs l'Union Européenne elle-même, de la possibilité d'une quelconque « politique monétaire » dans le marché commun. Par ailleurs, en vue de cette union monétaire, le traité impose aux Etats membres un certain nombre de contraintes budgétaires à respecter, appelées « critères de convergence ».

Du point de vue de l'évolution institutionnelle, le traité UE adopte de surcroît le principe de la co-décision législative entre Parlement et Conseil dans un certain nombre de domaines de compétences de l'UE.

Enfin, le Traité CEE modifié par l'AUE d'une part, et le Traité UE d'autre part, sont tous les deux modifiés sur des points de détail par le Traité d'Amsterdam (1997), puis par le Traité de Nice (2000), essentiellement pour permettre à de nouveaux Etats d'entrer dans l'Union.

Le droit primaire actuellement en vigueur dans l'UE est donc constitué non pas d'un mais de deux traités fondamentaux, qui ne sont que partiellement modifiés par les traités ultérieurs :

- Le traité CEE partiellement modifié par l'AUE, le traité d'Amsterdam et le traité de Nice ;
- Le traité UE partiellement modifié par le traité d'Amsterdam et le traité de Nice⁴.

¹ Le « droit primaire européen » (par opposition au « droit dérivé européen ») est l'équivalent européen d'un « droit constitutionnel » national. Il fait donc office en pratique de droit constitutionnel pour l'UE.

² Sont institués en particulier un Conseil des ministres (il arrête les réglementations européennes), un Parlement européen (qui est la co-autorité budgétaire avec le Conseil et qui a le pouvoir de démissionner la Commission), une Commission (chargée du pouvoir exécutif et qui surveille le respect du Traité – elle peut engager une procédure d'infraction et citer le contrevenant devant la Cour de justice), et une Cour de justice.

³ L'abolition des droits de douane dans la CEE sera effectivement achevée en 1998, avant échéance.

⁴ Pour plus de lisibilité, les juristes se rapportent donc ordinairement aux « versions consolidées » des traités CEE et UE, bien que ces versions n'aient pas à proprement parler de valeur juridique. Qu'est-ce qu'une « version consolidée » ? Il s'agit en fait des deux traités fondamentaux, CEE et UE, mais réécrits de telle sorte qu'ils incorporent dans le même texte les amendements ultérieurs de l'AUE, du Traité d'Amsterdam et du Traité de Nice.

Guillaume Bassaget

Le libéralisme n'a plus d'avenir !

Le monde moderne est régi par des théories libérales qui datent de plus de deux siècles, avec des auteurs comme Adam Smith, Malthus etc... Or le monde a changé, A l'époque on comptait 800 000 millions d'habitants sur terre, aujourd'hui plus de 6,5 milliards.

Le libéralisme professe que chaque individu cherche à accroître sa richesse personnelle et que l'accumulation de ces égoïsmes va permettre d'atteindre l'optimum collectif. Du temps d'Adam Smith et Malthus, 97% de l'activité économique des occidentaux consistait à produire des biens matériels pour le service marchand. Maintenant, c'est plus de 50% de l'activité économique qui consiste à produire des biens non-marchands tels la santé, les services ou l'éducation. Pour que ces biens puissent entrer dans les théories économiques libérales, il faut rendre ces biens "marchandables", il faut créer un marché pour ces biens.

Les principales causes de richesse d'Adam Smith étaient géniales jadis, désormais elles sont dépassées.

Doucement, il faut accepter que seuls ceux qui en ont les moyens puissent avoir accès à la santé et à l'éducation supérieure, donc admettre la barbarie que l'on puisse se soigner seulement si on a de l'argent.

De plus, nous saturons la planète avec notre consommation effrénée. Récemment un ancien premier ministre français a osé dire qu'il faudrait une croissance de 4% par année pendant trente ans en France pour résoudre le problème du chômage. Ce qui équivaut à multiplier par quatre l'activité économique de la France. Cela veut dire quatre fois plus de voitures, quatre fois plus de machines à laver, etc. Cela est évidemment absurde puisque impossible !

Ceux qui prétendent résoudre un problème par la croissance nous mentent nécessairement ; toute croissance exponentielle mène tout droit à la catastrophe. On estime les réserves mondiales de pétrole à environ 500 milliards de tonnes et on en utilise environ 4,5 milliards de tonnes par an, résultat dans 100 ans ; il n'y en aura plus.

Ce qui est vrai pour le pétrole est vrai pour toutes les ressources non renouvelables de la planète. Les richesses non renouvelables devraient toutes être des biens communs de l'humanité. La solution n'est pas une croissance forte, mais une décroissance (une répartition plus juste des richesses et du travail). La Terre ne pourra supporter 9 milliards d'individus qui consomment comme les occidentaux actuellement. Le développement durable devra s'imposer largement en matière d'énergie, de production de déchets, d'usage de matières premières, de pollution, etc...

La solution néolibérale n'a pas d'avenir. Elle impose des batailles inégales pour décider du droit d'utiliser les ressources de la planète, qui divise le monde entre riches et pauvres.

La décroissance alliera les hommes aux valeurs fondamentales en préservant la nature, l'environnement et un monde plus humain. Par principe, la communauté façonne l'individu. Un autre monde est possible, une société où chacun verrait l'Autre comme une source de richesse et non comme un obstacle à éliminer.

Pascal Schuster



Europe

La directive Bolkestein revue et corrigée ...

Le vote des députés européens du 16 janvier gomme certains points parmi les plus ultralibéraux du texte initial et nous pouvons nous féliciter de la mobilisation citoyenne du 11 février et de l'euro manifestation syndicale du 14 février demandant le rejet de la directive. Mais malgré les points qui ont été retirés ou modifiés, cette directive reste fondamentalement néolibérale.

Les points de la directive qui ont été retirés ou modifiés :

- Les agences d'intérim sont sorties du champ d'application de la directive.
- Idem pour les services sociaux, la santé, l'audiovisuel, les services juridiques, les professions et les activités qui participent à l'exercice de l'autorité publique (notaires...), les jeux d'argent et les loteries.
- La condition de « raison impérieuse d'intérêt général » doit toujours être vérifiée par toute règle nationale à l'endroit des entreprises transfrontalières (non nationales). Mais des amendements l'assouplissent en y incluant toute raison d'ordre public, de sécurité publique, de protection de l'environnement et de santé publique ; ainsi que de protection des consommateurs, de santé des animaux, de conservation du patrimoine national historique et artistique, d'objectifs sociaux et culturels. Nous y reviendrons plus bas.
- Contrairement à ce qu'interdisait la version initiale, un Etat pourra imposer une déclaration administrative aux entreprises venant fournir de façon temporaire un service sur son territoire. Il reste à étudier plus précisément l'accord de ce 16 février pour mesurer la portée de ce changement du texte. Il faut ainsi noter que ni l'ouverture d'un bureau, ni l'inscription dans un registre professionnel ne pourra être obligatoire.
- Le principe d'origine n'est plus mentionné, ce qui n'est pas la victoire que certains clament.

Toutefois cette directive reste fondamentalement néolibérale :

- Les travailleurs indépendants (personnes qui fondent leur entreprise et en sont le seul travailleur) formeront un segment du marché européen du travail quasiment sans droit du travail.
- Rien en faveur de l'harmonisation sociale vers le haut. Au contraire, la concurrence entre les travailleurs de toute l'Europe poussera à des conditions de travail et d'emploi (salaire, congé, temps de travail, condition d'hygiène et de sécurité ...) effectives vers les minima fixés par la loi et les conventions collectives. En outre, certains secteurs (travail à distance, traitements de données), ainsi que des sièges sociaux connaîtront une délocalisation vers les pays à bas niveau social, ce qui aggravera d'ailleurs le dumping social.

- Même mouvement de délocalisations des sièges des groupes et des entreprises vers les pays et les collectivités locales où elles trouveront le plus d'avantages fiscaux, et le plus d'aides publiques. D'où une aggravation des difficultés de la puissance publique, du national au local, à remplir ses missions (services publics ; secteurs social, culturels ; éducation, santé...).

- Nombre de services publics restent dans le champ de la directive : services postaux ; distribution d'électricité, de gaz, d'eau ; éducation (quand elle n'est pas fournie gratuitement et directement par l'état ou une collectivité publique) ; traitement des déchets. La directive couvre tous les services, sauf ceux fournis gratuitement et directement (c'est-à-dire sans délégation) par l'état ou une collectivité publique et ceux qui en sont explicitement exclus (voir plus haut, : services sociaux, santé, audiovisuel, services juridiques...).

- Les règles imposées aux entreprises européennes et non nationales (transfrontalières) relatives aux domaines énoncés plus haut (ordre public, sécurité publique, protection de l'environnement, santé publique...) sont autorisées par la directive amendée mais restent soumises à acceptation par l'Union européenne (Cour de Justice européenne) ; laquelle vérifie que ces règles ne sont pas discriminatoires (à l'encontre d'entreprises non nationales), qu'elles sont proportionnelles (c'est-à-dire non excessives et non décalées par rapport à l'objectif fixé) et qu'elles s'inscrivent bien dans l'un des domaines énoncés plus haut (ordre public, sécurité publique, protection de l'environnement, santé publique...).. La liberté des gouvernements et des collectivités locales à prendre des décisions portant sur les secteurs couverts par la directive seront sous le contrôle d'une simple Cour de Justice, laquelle comblera l'absence d'harmonisation positive européenne.

- A contrario de l'alinéa précédent, les règles nationales ne peuvent s'appliquer aux entreprises transfrontalières si elles ne répondent pas à une « raison impérieuse d'intérêt général » et si elles ne sont pas dans les domaines suivants : ordre public, sécurité publique, protection de l'environnement et de la santé publique ; protection des consommateurs, santé des animaux, conservation du patrimoine national historique et artistique, objectifs sociaux et culturels.

José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, a déjà annoncé que celle-ci « révisera au plus vite sa proposition initiale sur la base du texte adopté par les députés ». Le texte de la commission sera ensuite soumis au Conseil, au plus tôt les 23 et 24 mars prochain, mais probablement à une date ultérieure. Puis il devrait passer en seconde lecture, au parlement, puis au Conseil. Enfin est possible un troisième et dernier passage. Des évolutions du texte sont à attendre, vers des moutures plus libérales ou moins libérales, voire vers son retrait, cela dépendra de l'évolution des rapports de force, de la mobilisation.

d'après l'analyse de Marc Delepouve, membre du CA d'Attac-France



BORNY : UN QUARTIER DE METZ ?

Il y a quelques mois on nous parlait beaucoup des « quartiers », c'est à dire de ces grands ensembles de logements sociaux que l'on trouve dans – ou plutôt à côté de la plupart de nos villes. Et puis c'est à nouveau quasiment le silence, en attendant sans doute la prochaine « crise des banlieues ».

La situation dans ces quartiers révèle d'une manière saisissante le dysfonctionnement de notre société, les inégalités criantes qui y règnent et l'incapacité des responsables d'y apporter des solutions. Mais justement, qui est responsable ? l'Etat ? les hommes politiques ? les administrations ? la ville de Metz ? les organismes HLM ? Peut importe, si l'on peut dire... Mais tolérer cette situation est inadmissible.

Pour bien s'en rendre compte je conseille à tous, et à mes camarades d'Attac en particulier, d'aller faire un tour à Borny par exemple, car on peut dire que la crise y saute aux yeux.

Et de se poser quelques questions :

Je ne parle pas du nombre de jeunes que l'on y rencontre, apparemment désœuvrés. Il est bien évidemment beaucoup plus difficile de trouver du travail quand on est marqué par l'appartenance à un quartier de ce type.

Mais on peut se demander pourquoi le Grand Projet de Ville qui a déjà fait l'objet de tant de beaux discours et de plans en couleurs et sur papier glacé est si peu avancé ? Pourquoi en particulier les démolitions entreprises dans le « fond » du quartier se déroulent si lentement, ce qui y laisse

de nombreux immeubles abandonnés, à moitié dévastés qui deviennent progressivement de véritables ruines ?

Pourquoi trouve-t-on autant de tas d'ordures, de sacs poubelles abandonnés, de décombres ?

Pourquoi, lorsqu'il neige - ce qui arrive de temps en temps !- les services concernés interviennent-ils si tard pour dégager les rues ?

Borny n'est-il pas un quartier comme les autres ?

Mais pour en savoir un peu plus sur ses habitants, il aurait fallu aller, pendant la « campagne » d'hiver, désormais terminée pour cette année, du côté de la rue du Dauphiné et des Restos du cœur. Savez-vous que chaque semaine ce sont plus de 450 familles de Borny et alentours – correspondant à environ 1200 personnes – qui viennent chercher des produits alimentaires et que ce nombre augmente d'une année à l'autre ! (Et il s'agit de familles dont la grande faiblesse des revenus a été minutieusement vérifiée...).

En résumé l'impression qui se dégage est celle d'une situation bloquée : des travaux qui n'avancent pas ; un chômage qui ne diminue pas ; une partie de la population « résignée » à dépendre d'une certaine forme de solidarité.

Penser global, agir local dit-on à Attac...

Une priorité pour notre association doit être de sans cesse rappeler que la recherche de plus de justice sociale, la réduction des inégalités, une exigence d'un cadre de vie et de conditions de vie dignes pour tous doivent être le but de toute action politique.

L'avenir de notre monde, c'est aussi Borny.

François LEVY

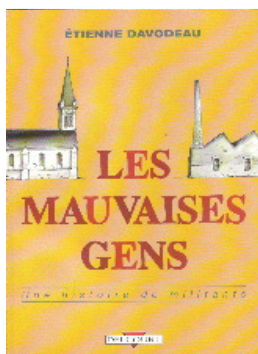
Les livres lus

Les Mauvaises gens, une histoire de militants

de Etienne Davodeau
aux éditions Delcourt 2005

Pour ceux et celles qu'une longue lecture peut rebuter, ou plus simplement pour les jeunes et moins jeunes amateurs de BD, Etienne Davodeau dessine et raconte « une histoire de militants », celle de ses parents, tout simplement. L'action se situe plus précisément dans le pays des Mauges, près d'Angers. Il brosse à travers ces personnages et ce pays l'histoire de l'action militante dans la France de l'après guerre à celle de 1981.

Un format sympathique et ludique pour découvrir ou redécouvrir ce petit morceau d'histoire



Se documenter

Depuis janvier 2006, un relais Ritimo est ouvert à la boutique Artisans du Monde, cour Saint Etienne à Metz.

Ce relais fait partie du réseau des centres de documentations pour le développement et la solidarité internationale.

Dans cette véritable banque d'informations, le public peut trouver des ouvrages, vidéos, périodiques, outils pédagogiques traitant du commerce équitable, de la solidarité internationale et du développement durable.

Cette initiative rassemble plusieurs objectifs ; réfléchir, échanger les savoirs et points de vue, agir en s'engageant dans une action solidaire et éduquer.

Un panel d'ouvrages est à disposition des plus jeunes. Le centre Ritimo ouvre sa permanence tous les mercredis de 14h à 18h ou sur rendez-vous pour les enseignants.

A voir au cinéma

au caméo à Metz
le 6 avril 2006

Ils ne mouraient pas tous mais tous étaient frappés de Sophie Bruneau et Marc-Antoine Roudil

Le film, tiré du livre « *Souffrance en France* », de Christophe Dejours, et réalisé avec sa participation est un huit clos cinématographique où prend corps et sens une réalité invisible et silencieuse : **la souffrance au travail**.

Dans trois hôpitaux publics de la région parisienne, une psychologue et deux médecins reçoivent des hommes et des femmes malades de leur travail.

Ouvrière à la chaîne, gérante de magasin... Tour à tour, 4 personnes racontent leur souffrance au travail dans le cadre d'un entretien unique.

Le film sera suivi d'un débat, animé par Attac Moselle, avec la participation d'inspecteurs du travail.



Les prochains rendez-vous

Association inscrite au Tribunal d'Instance de Metz - référence : volume 128, folio n°73

Siège : Maison des Associations du Sablon – Centre Social
1bis, rue de Castelnau 57000 Metz
☎ 03.87.65.44.00

Site : www.attac57.org

Mail : moselle@attac.org

Groupe de proximité de Metz

Café Attac

Le 3^{ème} mercredi du mois, à partir de 19h00
Café Jehanne d'Arc à Metz

Réunion mensuelle

Le 4^{ème} lundi du mois, à partir de 18h30
Maison des Associations du Sablon
Alain Lerouge ☎ 06.33.06.50.70

Groupe de proximité de Thionville

Maison des Associations - Centre Raymond Queneau
5, place de la Gare 57100 Thionville
Vincent Mellano : ☎ 03.82.82.92.71

Groupe de proximité de Sarreguemines

I.A.C.S. 3, rue Jacques Roth
57200 Sarreguemines

Réunion mensuelle

Le 4^{ème} lundi du mois, à partir de 20h00
Michel Duparchy : ☎ 03.87.98.32.98

Groupe de proximité de Saint-Avold

Réunion mensuelle

Le 4^{ème} lundi du mois, à partir de 19h30
au Tribes Garden 1, rue Foch
Nathalie Mangin : ☎ 03.87.04.75.35

Correspondants

Organisation des tables rondes :
Michel Kohn : ☎ 06.12.27.79.26

Relations avec les élus, les collectivités locales :
Christian Szacowny : ☎ 03 87 60 16 32

Relations avec les associations :
Jean-Marie Mire : ☎ 03.87.50.44.63

Communication, médias :
Valérie Lorentz : ☎ 03 87 36 19 02

Journal d'Attac 57:
Anne Verny : ☎ 03.87.64.75.20
François Lévy : ☎ 03.87.74.22.83

Site internet :
Stéphane, Jacques, Vincent, Constance :
web.moselle@attac.org

Correspondant Electronique Local :
Alain Lerouge : cell.moselle@free.fr

Relations avec les groupes de proximité et les étudiants :
Michel Kohn : 06.12.27.79.26

Mardi 4 avril	18h30 à 20h30	Université Populaire d'Attac Moselle à l'IUT de Metz, île du Saulcy « La déclaration des droits de l'Homme et du citoyen : une révolution humaniste, ou un manifeste libéral ? » par Guillaume Bassaget, enseignant
Mercredi 5 avril	20h00	Au Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster à Luxembourg (salle A21) « Les enjeux démocratiques de la critique des médias » conférence de Henri Maler, de l'association Acrimed (Action Critique Média) au cinéma Caméo Ariel à Metz
Jeudi 6 avril		Ciné/débat " Ils ne mourraient pas tous, mais tous étaient frappés » Un film sur la souffrance au travail suivi d'un débat avec Attac 57 avec la participation d'inspecteurs du travail
6/7/8 avril		Forum de l'eau organisé par Attac 54 Conférences, exposés, films, tables-ronde... Contact : 03.83.35.95.01 attac54.org
Samedi 8 avril		Journée mondiale d'action contre les OGM
Samedi 8 avril	15h00	Place du marché à Thionville Rassemblement organisé par le Collectif Thionvillois pour une alternative à l'EPR Stand d'information, pyramide de déchets, animations de rues et commémoration du 20 ^{ème} anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl
15 et 16 avril		Grand rassemblement à Cherbourg contre le réacteur nucléaire EPR
Mardi 18 avril	18h30	Université Populaire d'Attac Moselle à l'IUT de Metz, île du Saulcy « Les femmes et la politique » par Christiane Pallez, Conseillère générale de Metz
Mercredi 19 avril	à partir de 19h00	A Metz, le Café Attac : discussions, rencontres au Jehanne D'Arc
Lundi 24 avril	A partir de 18h30	A Metz : réunion mensuelle à la Maison des Associations du Sablon
Lundi 24 avril	A partir de 19h30	A Saint Avold : réunion mensuelle au Tribes Garden
Lundi 24 avril	A partir de 20h00	A Sarreguemines : réunion mensuelle à l'I.A.C.S.
Mardi 16 mai	18h30	Université Populaire d'Attac Moselle à l'IUT de Metz, île du Saulcy « Diversité culturelle et accueil de l'autres » par Bruno Masala, Président du Club d'Esperanto de Metz
Mercredi 17 mai	à partir de 19h00	A Metz, le Café Attac : discussions, rencontres au Jehanne D'Arc
Lundi 22 mai	A partir de 18h30	A Metz : réunion mensuelle à la Maison des Associations du Sablon
Lundi 22 mai	A partir de 19h30	A Saint Avold : réunion mensuelle au Tribes Garden
Lundi 22 mai	A partir de 20h00	A Sarreguemines : réunion mensuelle à l'I.A.C.S.
Mardi 6 juin	18h30	Université Populaire d'Attac Moselle à l'IUT de Metz, île du Saulcy « Le nucléaire, une nécessité ? » par Christian Szacowny, Ingénieur en Environnement
Mardi 20 juin	18h30	Université Populaire d'Attac Moselle à l'IUT de Metz, île du Saulcy « Les euro régions : remise en cause des souverainetés nationales ? » par Mme Gaunard-Anderson, Maître de Conférences à l'Université de Metz
Mercredi 21 juin	à partir de 19h00	A Metz, le Café Attac : discussions, rencontres au Jehanne D'Arc
Lundi 26 juin	A partir de 18h30	A Metz : réunion mensuelle à la Maison des Associations du Sablon
Lundi 26 juin	A partir de 19h30	A Saint Avold : réunion mensuelle au Tribes Garden
Lundi 26 juin	A partir de 20h00	A Sarreguemines : réunion mensuelle à l'I.A.C.S.